

**République Tunisienne**  
**L'Instance Tunisienne de l'Investissement**

**Consultation N° 07/2021**

**Acquisition, installation, configuration et mise en place d'une solution Firewall**

L'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA), se propose de lancer une consultation pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la mise en place d'une **solution Firewall**.

Sont admis à soumissionner, les sociétés de droit Tunisien inscrites au registre de commerce, dûment qualifiées et expérimentées dans les prestations objet de la présente consultation, capables de s'obliger et présentant les garanties nécessaires de leurs obligations.

Les intéressées par le présent avis peuvent se procurer le cahier des charges auprès de l'Instance Tunisienne de l'Investissement, **Rue Lac Huron, Les berges du Lac I -1053 Tunis**.

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** calendaires à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les offres doivent être placées dans une enveloppe fermée et scellée portant l'adresse de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et la mention « **Ne pas ouvrir-Consultation N° 07/2021 pour l'acquisition, l'installation, la configuration et la mise en place d'une solution Firewall** ».

Cette enveloppe doit contenir deux enveloppes fermées et scellées intitulées : " Enveloppe A (offre technique)" et "Enveloppe B (offre financière)" et les pièces administratives conformément aux dispositions de l'article 03 du cahier des charges.

Les offres doivent parvenir par voie postale, sous pli fermé recommandé ou par Rapid-Poste ou remises directement au bureau d'ordre central de l'Instance Tunisienne de l'Investissement, à l'adresse suivante : **Rue Lac Huron, Les berges du Lac I -1053 Tunis** au plus tard le 16 décembre 2021 (le cachet du bureau d'ordre de l'Instance Tunisienne de l'Investissement faisant foi).

**Toute offre ne respectant pas les conditions précitées de cet avis ainsi que le contenu du cahier des charges sera rejeté.**